



**RÉPUBLIQUE  
FRANÇAISE**

*Liberté  
Égalité  
Fraternité*



Désignation par la CR d'un.e représentant.e  
des enseignants chercheurs et des  
étudiants.es pour siéger au conseil du  
Service Commun de Documentation (SCD)

**Commission de la recherche du conseil académique  
du 14 novembre 2024  
Délibération 2024/11/CR-070**

*Vu le code de l'éducation, notamment ses articles L.712-5, L712-6-1-II ;*

*Vu les statuts de l'Université Toulouse III – Paul Sabatier et notamment les articles 41 et 42 ;*

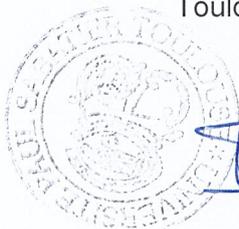
*Vu les statuts du service commun de documentation, notamment son article 9 ;*

Considérant qu'un.e deuxième représentant.e des enseignants-chercheurs doit être désigné.e pour représenter l'UT3 au sein du conseil du SCD ;

Considérant la candidature de Monsieur Richard Bon, enseignant-chercheur, membre de la commission de la recherche ;

**Après en avoir délibéré, les membres de la commission de la recherche désignent Monsieur Richard Bon afin de siéger au conseil du SCD en qualité de représentants de l'UT3.**

Toulouse, le 18 novembre 2024



**La Présidente,**

  
**Odile Rauzy**

Nombre de membres : 39  
Nombre de membres présents ou représentés : 21

Nombre de voix favorables : 21  
Nombre de voix défavorable : 0  
Nombre d'abstention : 0  
Ne prend pas part au vote : 0